

# Déclaration de soutien à Khursid Begum Awan: Nous exigeons qu'elle obtienne son statut immédiatement et que son mari soit autorisé à retourner au Canada

*Pour ajouter votre nom ou le nom de votre organisme à cette déclaration,  
visitez: [www.soutienfamilleawan.org](http://www.soutienfamilleawan.org)*

La vie de Khurshid Begum Awan est ici, à Montréal, au près de sa fille et de son petit-fils. Malgré cette réalité, un avis de déportation pour le Pakistan pèse contre elle. Au Pakistan, elle risque de se faire assassiner. En déportant son mari, Mohamed Khalil Awan, en avril 2013, le gouvernement canadien a divisé une famille et placé une vie humaine en danger. En plaçant un avis de déportation contre elle, le gouvernement incite systématiquement à la violence contre elle, sa famille et sa communauté.

Khurshid Begum Awan est arrivée au Canada en 2011, partant du Pakistan avec sa fille et son petit-fils Ali. À Lahore, ils étaient ciblés par des groupes extrémistes reliés à Sipah E Sahaba, un groupe anti-chiite banni du Pakistan.

Tahira Malik, la fille de Mme. Awan, est arrivée au Canada, en l'an 2000 à l'âge de 17ans. Elle quittait ses parents et son fils, âgé de 1 ans, pour échapper à un mariage violent. Elle a obtenu son statut de réfugié en 2000, son mari lié à des membres de Sipah E Sahaba, terrorisait et tabassait constamment ses parents pour de l'argent.

En décembre 2012, la demande de réfugié de Mr. et Mme Awan fut rejetée. En avril 2013, Mr. Awan a été déporté. Depuis son retour au Pakistan, il a survécu à une attaque armée et il doit maintenant se cacher pour survivre.

Peu de temps après, Mme Awan a reçu un avis de déportation. Malgré des lettres de trois physiciens généralistes, un physicien urgentologue et un cardiologue qui affirment clairement qu'elle ne devrait pas voyager au Pakistan avec son état de santé actuel, Simon Noël, juge de la Court Fédéral du Canada, a refusé de suspendre la mesure de renvoi. Ce n'est seulement qu'après qu'elle ait fait un infarctus, le 4 juillet, dans les bureaux montréalais de L'ASFC, que les mesures de renvoi contre elle ont été retardés temporairement. Cependant, à peine trois semaines plus tard, les agents de L'ASFC ont provoqué un tollé général en entrant aux urgences d'un hôpital, pour tenter d'arrêter Mme. Awan, en déclarant que celle-ci devrait être détenue et déportée le lendemain. Elle était hospitalisée après qu'elle se soit effondrée dans les bureaux de L'ASFC. Les agents ont accepté de quitter, après que les cadres de l'hôpital ait insisté que selon les propres directives du Canada, elle ne pouvait prendre



l'avion pour au moins six semaines en raison de son récent infarctus.

Le 20 août, Mme Awan fut convoquée au bureaux de l'immigration. Malgré une autre lettre de son docteur et d'un cardiologue, qui stipule qu'elle ne devrait pas prendre l'avion avant d'avoir reçu les traitements adéquats, les autorités lui ont indiqué qu'ils prévoyaient la déporter le lendemain.

Après que la Court Fédérale ait refusé d'entendre sa requête d'en appeler de son avis de déportation et que toutes les avenues légales aient été épuisés, Khurshid Begum Awan a courageusement décidé de ne pas se présenter à sa déportation.

Une église Anglicane de Montréal a offert de la recevoir, selon la tradition d'offrir un refuge à ceux qui fuient la violence. Elle vit maintenant dans cette église, ne pouvant pas en sortir. Cette situation est la cause d'énorme stress journalier pour elle, sa fille et son petit-fils.

La réalité quotidienne de Mme. Awan, la survie, est causée par l'exclusion systématique des migrants par la société canadienne et la violence du système des réfugiés et de l'immigration au Canada.

Récemment, le gouvernement canadien a mis en œuvre la « Loi sur l'Exclusion des Réfugiés », une autre attaque contre les réfugiés au Canada. Depuis sa mise en œuvre en décembre 2012, le taux de réfugiés acceptés au Canada s'est effondré. Le taux d'acceptation pour la première moitié de 2013 était seulement de 33%, soit le plus bas de l'histoire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Le nombre de demande de réfugié a aussi chuté à un peu moins que la moitié de la moyenne prévue, selon les statistiques de la CISR. Pendant ce temps, la GRC estime qu'il y a environ 500,000 migrants sans-papiers vivant au Canada. Alors que les lois sur l'immigration deviennent de plus en plus répressives, créant d'avantage de précarité pour les réfugiés et les migrants, de plus en plus de gens seront contraints à vivre dans la clandestinité.

NOUS, (LE SOUSSIGNÉ), CONDAMNONS la déportation de Mr. Mohamad Khalil Awan, cette déportation a divisé une famille et a condamné cet homme à vivre caché. Nous demandons qu'il soit autorisé à rejoindre sa famille au Canada.

NOUS CONDAMNONS les procédures de renvoi contre Mme. Khurshid Begum Awan, et la façon dont elle a été traitée par l'Agence des Services Frontaliers du Canada, ceci a placé une quantité écrasante de stress sur elle. Cette situation a causé des dommages irréparables sur sa santé. En fait, les docteurs traitants ont noté que, depuis le mois de juillet, son état de santé s'est détérioré.

NOUS CONDAMNONS le fait que ces procédures ont



été mises en place avec un total mépris de la situation médicale de Mme. Awan, du réel risque qu'elle subisse violence, extorsion et mort en retournant au Pakistan ainsi que son rôle comme figure parentale principale, dans la vie de son petit-fils Ali.

NOUS RECONNAISSONS qu'à travers l'histoire les gens ont résisté et défié des lois violentes et injustes. Ceci est particulièrement vrai quand leur liberté de mouvement est attaquée. À la lumière de ces événements,

nous, publiquement, déclarons notre soutien pour cet individu avec une volonté de fer qui a décidé de se réfugier dans une église et de poursuivre son combat pour une vie digne au près de sa famille, ici, à Montréal.

NOUS DEMANDONS que soit accordé le statut de Résident Permanent à Khurshid Begum Awan, selon des considérations d'ordre humanitaires, sans délai et que son mari soit autorisé à rejoindre sa famille au Canada.

NOUS ALLONS CONTINUER À AGIR en solidarité avec Mme. Awan et

sa famille. Nous affirmons qu'ils (et toutEs) ont droit comme migrant à une vie juste et paisible.

Signature,  
Le Comité de Soutien de la Famille Awan et alliés



Pour plus d'info sur comment soutenir la famille Awan et leur lutte pour la justice, visitez:

[www.soutienfamilleawan.org](http://www.soutienfamilleawan.org)

Address courriel: [soutien.famille.awan@gmail.com](mailto:soutien.famille.awan@gmail.com)

Facebook: Solidarité avec la famille Awan / Justice for the Awan family